

Chapitre 4

Cochinchine 1800-1844

Les vicaires apostoliques de la Cochinchine :

1793, Jean Labartette, évêque de Véren (+1823).

1808-1809 : Doussain, évêque d'Adran.

1818-1821 : Audemar, évêque d'Adran.

1830, Jean-Louis Taberd, évêque d'Isauropolis (+1840).

1835, Étienne-Théodore Cuenot, évêque de Metellopolis (+1861).

1841, Dominique Lefebvre, évêque d'Isauropolis (+1865).

Le 11 mars 1844, la Cochinchine est divisée en deux : Cochinchine Orientale (Qui Nhon) et Cochinchine Occidentale (Saigon).

&

Abréviations :

Amp = Archives des Missions Étrangères de Paris.

AOPM = Archives de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi (12, rue Sala, 69002 Lyon)

APF = Annales de la Propagation de la Foi, (recueils périodiques), Lyon.

Cochinchine III = Adrien Launay, *Histoire de la Mission de Cochinchine. Documents historiques*, tome III, (1771-1823), Paris, Téqui, 1925, (réédité en 2000).

NLE = *Nouvelles Lettres Édifiantes des Missions de la Chine et des Indes Orientales*, tomes VI-VIII, Paris, Le Clere, 1821.

&

**COCHINCHINE
1800-1844**

1802.

M. Le Pavec persécuté.

(NLE, tome VIII, p. 78)

« [M. Le Pavec] ne resta que trois heures entre leurs mains. Les chrétiens des environs, armés de bâtons, vinrent tomber sur les satellites, et les frappèrent avec tant de force, qu'ils les étendirent par terre : ensuite, ils emportèrent le missionnaire dans une maison de religieuses, située dans les bois. « Si j'étais resté deux jours entre les mains de ces satellites furieux », dit ce missionnaire dans une de ses lettres, « vu le traitement qu'ils me faisaient endurer, j'aurais eu le bonheur de mourir pour la foi ». Les satellites, et surtout le mandarin qui les avait envoyés, cherchèrent à tirer vengeance de cette démarche ; ils arrêtaient plusieurs chrétiens ; mais ceux-ci s'adressèrent à un mandarin supérieur, qui réprimanda les satellites de ce que, sous prétexte de persécuter la religion chrétienne, ils allaient piller les villages. Ainsi finit cette affaire, qui coûta aux chrétiens près de 3000 fr. »

1803. Au Cambodge.

M. Jourdain aux directeurs de Paris.

(Amp, vol. 747, p. 49)

(Cochinchine III, p. 466)

« Battambang, le 31 décembre 1803.

La chrétienté ne renferme que deux cent dix chrétiens accablés de dettes... Il y a aussi un couvent de six religieuses ; vous pensez bien qu'elles ne me laissent pas manquer de douceur. J'ai avec moi trois jeunes gens pour secrétaires, j'ai pour me divertir un singe, deux oiseaux qui parlent, rient et pleurent... Les religieuses me nourrissent. »

1803.

Mgr Labartette.

(Adrien Launay, Mémorial de la Société des Missions Étrangères, 2^e partie, Notices bibliographiques 1658-1913, Paris, 1916 : « Labartette »)

« En 1803, il réunit ses prêtres en assemblée synodale, afin d'étudier de nouvelles mesures relatives à l'organisation du vicariat. À partir de ce moment, il entreprit l'œuvre de restauration qui s'imposait : parfaire l'éducation religieuse de ses chrétiens. Il se montra également très zélé pour augmenter le nombre des religieuses Amantes de la Croix. Un missionnaire loue sa douceur, et l'appelle un nouveau saint François de Sales.

En juillet 1822, il tomba malade à Hué ; il mourut le 6 août 1823 à Co-vuu, province du Quang-tri, et fut inhumé dans l'église. »

1805.

Mgr Labartette à M. Boiret.

(Amp, vol. 747, p. 220)

(Cochinchine III, p. 466)

« Le 14 mai 1805

Il y a à Hué six monastères de filles Amantes de la Croix, qui tous six contenaient environ deux cents personnes. Dans le temps de la persécution, ces maisons ont été détruites ; on vient de les rétablir.

Il y a encore à Phu-yên une autre maison établie par feu M. d'Arcet qui contient seize à dix-sept personnes, une autre au Cambodge où il y a, je crois, neuf à dix personnes. »

1806.

Mgr Labartette à la Propagande, en 1806.

(Amep, vol. 747, p. 341-342)

(Cochinchine III, p. 418-419)

« In hoc Vicariatu novem sunt monialium quae Crucis Amatrices nuncupantur conventus, octo scilicet in Cocincinâ et unus in Cambodiâ ; Sancta Sede antiquitus auctoritatem III. Ac R. DD. Petro Lambert, episcopo Berithensi, Vicario apostolico etc., fel. rec. tribuente, earumque regulas approbante, fundati fuere ; curae Vicarii apostolici ac missionariorum seminarii Parisiensis subsunt.

Ibidem observatur vita communis ; sed ob temporum varietates, quae hic tam circa regni statum, quam circa religionis negotium saepe saepius eveniunt, moniales votis sollemnibus, paupertatis, castitatis, obedientiae, et clausurae non obstringuntur.

Iis tamen quae ad quadraginta circiter annorum aetatem [p. 342] processerunt, id aliquando permittitur ; sed rarissime. Ut vero illud quod ex defectu votorum solemnum patiuntur detrimentum, aliquatenus resarcire queant, fere omnes temporariis, aliae trimestribus, aliae semestribus, aliae vero annuis se votis obstringunt. »

1806.

M. Grillet à l'évêque de Vannes.

(Amep, vol. 747, p. 434-435)

« Le 18 avril 1806

Je suis actuellement dans une chrétienté où il y a une communauté de religieuses. C'est un recueil de veuves, de filles déjà âgées pour la plupart, qui vivent en commun du travail de leurs mains sous une vieille supérieure qui les gouverne. Elles [ont] un règlement à peu près comme les Dames de Saint François de Sales, excepté qu'au lieu de l'office de la Sainte Vierge que celles-ci récitent, celles-là récitent leurs chapelets.

Elles sont habillées en noir d'une étoffe très grossière. Elles font de la toile, des soieries, filent, cousent, etc., dans les intervalles de leurs exercices.

Elles gardent le silence, excepté dans leurs récréations.

Elles renouvellent leurs vœux chaque année aux premiers jours de l'an entre les mains de leur supérieure. Elles peuvent sortir dès qu'ils sont expirés, mais il y en a très peu qui le fassent.

Elles subsistent depuis environ trente ans. C'est un nommé M. Darcet, missionnaire de notre Séminaire qui les a établies.

Elles ont déjà quelques fonds qui les aident à vivre. Elles mènent une vie bien mortifiée. Tout le monde les aime, sans même en excepter les païens.

Elles sortent peu, jamais seules, et vivent dans une grande humilité.

Elles cultivent par elles-mêmes le peu de terre que M. Darcet leur acheta avant sa mort. Leur maison est sur une petite montagne au centre d'une chrétienté d'environ 150 au 300 chrétiens, à 20 minutes tout au plus de la mer. Il y a peu dans toute la Cochinchine de perspectives plus agréables. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que dans les temps de troubles, la licence effrénée des rebelles aussi bien que celle des soldats du roi, les ait toujours épargnées, quoique leur maison ne soit qu'à quelques pas du grand chemin par où les uns et les autres étaient presque toujours. »

1808.

Votum (1).

(Cochinchine III, p. 466)

« Demande de Mgr Labartette : Peut-on permettre les vœux aux Amantes de la Croix ? »

« Die 25 januarii 1808 : Affirmative, dummodo moniales emittant praefata vota de consilio

et assensu Vicarii apostolici, aut confessarii. »

[Nota bene : « aut confessarii »]

1808.

Votum (2).

(Jean-Joseph Rouseille, Collectanae Constitutionum, Decretorum, Indultorum ac Instructionum Sanctae Sedis, Hongkong, 1898, p. 881)

« 25.01.1808

Faut-il permettre l'usage des voeux, dans la forme exprimée par le Vicaire apostolique de la Cochinchine :

Moniales votis solemnibus paupertatis, castitatis, obedientiae et clausurae non obstringuntur. Iis tamen, quae ad 40 circiter, sed rarissime. Ut vero illud, quod ex defectu votorum solemnium, patiuntur detrimentum, aliquatenus resarcire queant, fere omnes temporariis, aliae trimestribus, aliae semestribus, aliae vero annuis se votis obstringunt.

SS de Propaganda Fide :

Affirmative ; dummodo moniales emittant praefata vota de consilio et assensu Vicarii apost. et Confessarii. »

[Nota bene : « et confessarii »]

1809. Au Cambodge.

M. Rabeau à M. Liot.

(Notes sur la mission du Cambodge par M. Pianet : Amep, vol. 805, p. 170)

(Cochinchine III, p. 448)

« Bangkok, 5 octobre 1809

Par reconnaissance, et pour la gloire de Dieu, il faut que je vous fasse part de ce que nous entendons dire, de ce que nous savons de votre mission du Cambodge. On dit que depuis qu'il n'y a plus de prêtres parmi eux, les mœurs d'un grand nombre de différent guère de celles des gentils. Les religieuses sont presque à bout de patience en attendant un prêtre. Elles sont décidées à aller en Cochinchine ou ailleurs, pour vivre dans un pays où elles puissent avoir la consolation et la nourriture des sacrements et de la parole de Dieu. Quant à vos autres Cambogiens, il paraît que la privation des sacrements n'en gêne pas un grand nombre. »

1810.

M. Le Pavé à ses parents.

(NLE, tome VIII, p. 289-290)

« Le 12 septembre 1810.

Sans vous parler de ce qui se fait partout ailleurs par les ministres de la religion et des chrétiens, je me contenterai de vous dire ce que Dieu fait par nos écoliers, par les religieuses et par les néophytes de nos environs.

Voyant la misère à laquelle le peuple allait être réduit, j'ai établi quelques-uns de nos gens pour distribuer du riz aux pauvres, quelques autres pour bâtir des cahutes où ils retirent les malades pour en prendre soin ; d'autres, avec l'aide de médecines qu'ils donnent gratuitement, vont baptiser les enfants des infidèles, qui sont à l'article de la mort. J'ai engagé les religieuses à sacrifier une partie de leurs maisons pour donner asile aux femmes malades : j'ai prié les chrétiens de se prêter à la bonne œuvre ; par ce moyen nous avons pu nourrir plus de cent pauvres depuis cinq mois ; plus de cinquante se sont convertis et ont reçu le baptême avant de mourir ; les autres bien portants s'appliquent tous les soirs jusqu'à minuit à apprendre les prières. Nous avons baptisé sept cent cinquante-neuf enfants de païens à l'article de la mort.

De tous côtés on nous apporte des enfants en nous laissant la liberté d'en faire ce que nous

voudrons. Les païens craignent d'avoir la douleur de les voir mourir de faim sous leurs yeux. Je distribue les filles chez les religieuses et chez les bons chrétiens ; nous envoyons les garçons chez [p. 290] nos prêtres, réservant les plus spirituels et les plus sages pour le collège. Voilà une partie du bien que Dieu se plaît à faire par notre ministère. »

1812.

Mgr Labartette au Séminaire de Paris.

(NLE, tome VIII, p. 315-316)

(Cochinchine III, p. 466)

« Le 18 juin 1812.

Nous avons deux collèges, un pour le latin, et l'autre pour la théologie [...] Nous avons aussi une quinzaine de religieuses Amantes de la Croix [sic], nouvellement établies en différentes provinces. Tout va son train ordinaire dans les deux missions du Tong-king et de la Cochinchine, qui sont maintenant sous la domination d'un même souverain. »

1821.

En Cochinchine.

(NLE, tome VI, p. cxij)

« Il y a sept ou huit communautés de religieuses dans la Haute Cochinchine et une dans la province de Phu Yên. »

1821.

M. Taberd aux directeurs de Paris.

(Amep, vol. 747, p. 815)

« Kê-bô, le 2 août 1821.

Nous sommes arrivé le 17 mai au poste de Hué et le 24 j'ai eu l'honneur de recevoir la bénédiction de Mgr de Véren...

Je suis devenu curé de Kê-bô, moi qui n'ai pas voulu de cure en France. J'ai tâché de faire une petite instruction tous les dimanches, il paraît qu'on me comprend passablement. À la fête de l'Assomption, j'entendis en confession quelques religieuses ; à présent, je commence à confesser indistinctement les uns et les autres. »

1821.

Lettre de M. Taberd.

(APF, tome 1, 1823, p. 10)

« Kébo le 2 octobre 1821.

Il y a ici une quinzaine de maisons religieuses de femmes, établies par Mgr de Véren. Leurs richesses consistent dans le travail de leurs mains ; leur clôture, à aller de temps en temps à la ville voisine, vendre les étoffes qu'elles ont fabriquées ; leurs vœux, à vivre saintement et plus régulièrement que le commun des fidèles : leur règle est tirée des écrits de sainte Thérèse ; elles l'observent exactement et sont vraiment l'édification des lieux qu'elles habitent.

Les circonstances ne permettent pas les vœux solennels, parce qu'au premier jour elles peuvent être persécutées, et obligées de se disperser chez leurs parents païens ou chrétiens. Elles ont déjà supporté plusieurs assauts, dont elles se sont tirées avec beaucoup de courage et de prudence, en confessant généreusement leur foi.

Bien des jeunes personnes désireraient entrer dans ces communautés ; ce serait un excellent moyen pour les préserver des dangers qu'elles courent au dehors ; mais il n'est pas possible d'en recevoir beaucoup : chaque maison ne peut guère contenir que 26 ou 30 personnes. »

1823.

Mgr Labartette (+1823).

(Notes de M. Pianet : Amap, vol. 805, p.173)

« Le caractère particulier de ce digne prélat était une piété très vive et très tendre, une douceur inaltérable qui le faisait comparer à saint François de Sales, un abandon complet à la divine Providence. Il s'était occupé tout spécialement de l'œuvre de Sœurs indigènes connues sous le nom d'Amantes de la Croix, ce qui fait que quelques uns lui en attribuent faussement la fondation. »

1826.

M. Taberd à M. de la Bissachère.

(Amap, vol. 747, p. 957-958)

« Le 01 mars 1826

J'ai entendu parler d'un M. Bâtard qui est dans ce moment au séminaire. Je pense que vous aurez soin d'éclaircir ce fait. Car c'est peut-être un véritable bâtard enfant naturel de quelque prêtre avec quelque religieuse. S'il en est ainsi, gardez vous bien d'en enrichir la Cochinchine. Nous avons encore ici des prêtres et des enfants de prêtre. Si jamais on venait à apprendre que les Européens envoient leur progéniture, quel scandale ! Messieurs les Directeurs ont trop de prudence pour ne pas sentir les inconvénients qu'il pourrait en résulter. Mgr de Véren dans le commencement qu'il établit ses monastères de religieuses visait à n'y admettre que des filles de bonne maison ; aussi les religieuses étaient alors très considérées. Mgr de Gortyne fut le premier qui probablement sans s'en douter y introduisit une bâtarde que Mgr de Véren me faisait quelquefois remarquer. Je pense que depuis il y en a quelques autres. Mais aussi les monastères et celles qui l'habitent ont bien perdu de leur premier lustre [?]. A cause de cela et peut-être autre chose, je pense, quoiqu'il en soit pour terminer l'affaire de ce bâtard, car il se fait déjà tard. Si on juge à propos de le recevoir à cause de quelques bonnes raisons à moi inconnues, je prie qu'on ne l'envoie pas en Cochinchine. »

1826.

M. Taberd aux directeurs de Paris.

(Amap, vol. 747, p. 986)

« Sa majesté Minh-Mang a reçu cette requête en pleine audience, mais il n'a pas encore prononcé là-dessus. Dans le moment où je vous écris, tout est en désordre : le collège, les maisons religieuses, tout est dispersé et les effets cachés. On attend la publication de l'édit de persécution. »

1828.

Lettre de M. Taberd.

(APF, tome 4, 1830, p. 361)

« À Huê, le 28 février 1828

Qu'il [le roi Minh Mang] tenait déjà plusieurs maîtres captifs ; qu'il s'emparerait des religieuses, les forcerait à brûler de l'encens aux idoles et ferait garder leurs pagodes. Il prétend par là détruire entièrement notre sainte Religion. »

1829.

Mgr Taberd à la Propagande.

(Amap, vol. 747, p. 1073)

« Hic quindecim sunt conventus monialium, et alter en Cambodia. Moniales, Crucis Amatrices, vocantur. Ab antiquioribus vicariis apostolicis approbante S. Congregatione jam instituti Illae moniales Vicarii Apostolici et alumvorum Seminarii Parisiensis curae subsunt.

In his conventibus servatur vita communis ; sed propter ierectum instabilitatem in his regionibus non judicaverunt missionarii expediens esse, ut tribus votis solemnibus et clausura adstringerentur. »

1830.

À la Basse Cochinchine.

(Lettre de Mgr Taberd : APF, tome 5, 1831, p. 396)

[Lettre à l'Association de la Propagation de la Foi]

« À la Basse Cochinchine, le 2 juin 1830.

Les écoles des petites filles ne nous coûteront pas autant à établir. Nous avons seize maisons de religieuses situées dans les différentes provinces de la mission, et d'après les mesures qu'a prise Monseigneur, toutes ces maisons recevront les personnes de leur sexe, afin de les instruire et de les former aux occupations qui leur sont propres.

Déjà six communautés chrétiennes ont des élèves, et dans un an ou deux nous espérons que toutes en auront.

Ce sera un très grand avantage pour toutes les chrétientés où se trouvent ces religieuses, et pour celles qui sont dans le voisinage. Les plus éloignées seulement n'en pourront pas profiter ; le seul moyen qu'il y aurait de rendre ces écoles utiles à toute la mission, ce serait de faire quelques aumônes aux religieuses, qui par là se trouveraient en état de recevoir gratuitement quelques jeunes personnes de chaque chrétienté. Ces jeunes personnes, de retour chez elles, deviendraient de bonnes mères de famille, et par leurs exemples et leurs instructions, seraient le modèle et le soutien de leurs compagnes.

Ce ne sont pas là des vues chimériques; car ici il suffit d'une bonne chrétienne qu'on met à la tête des autres, pour entretenir dans la faveur toutes les personnes du sexe d'un village.

(Signés : Mgr Jean-Louis Taberd, et Pères Gagelin, F. Régéreau, F. Bringol, E.T. Cuénot, J. Marchand). »

1830.

À Tân Triêu.

(« Les religieuses annamites. Lettre de M. Gernot, provincial apostolique », dans les Annales de la Société des Missions Étrangères, Paris, 1905, p. 11-12).

« Le premier couvent des religieuses annamites, dites Amantes de la Croix, fut fondé à Tân-trieu, sur l'ordre de Mgr Taberd, par les sœurs Tim et Ta, religieuses du Binh-dinh.

Quelques temps après, deux autres religieuses du Binh-dinh, les sœurs Mi et Sang, commencèrent la fondation du couvent de Lai-thieu.

Lors de la révolte et de la défaite de Khoi (1833-1835) ces deux monastères furent détruits ; mais en 1843, plusieurs religieuses de ces couvents dispersés, vinrent fonder le monastère de Cai-nhum ; ce furent les sœurs Tim, Nghia, Tu, Quyen, Vui [...]

En 1853 encore, le couvent de Tan-trieu fut établi avec les sœurs Guong et He comme supérieures et les sœurs Dinh, Vinh, Ti, Quan, Mui, Boi. »

1830.

Couvents de Tân Triêu et de Lai Thiêu.

(Adrien Launay, Mémorial de la Société des Missions Étrangères, 2^e partie, Notices bibliographiques 1658-1913, Paris, 1916 : « Taberd »)

« Nommé le 18 septembre 1827 évêque d'Isauropolis et vicaire apostolique de la Cochinchine, il [Mgr Taberd] ne fut sacré que le 30 mai 1830, à Bangkok. Il revint se fixer dans la Basse-Cochinchine (Cochinchine occidentale actuelle), à Lai-thieu, où se trouvait le séminaire. Il fit établir à Tan-Trieu par deux religieuses, Tim et Ta, originaires du Binh-Dinh, un petit couvent d'Amantes de la Croix ; et un autre à Lai-Thieu, par Mi et Sang, religieuses

également venues du Binh-Dinh. »

1832.

M. Delamotte à ses parents.

(Amepe, vol. 748, p. 53-55 ; vol. 1259, p. 30.7)

« Le 15 mars 1832, au Collège de Lái Thiêu.

[p. 53] Nous arrivâmes à Donai ou Saïgon en Basse Cochinchine le 4 février. [...]

[p. 54] Mgr m'a destiné pour la Cochinchine, je vais avec un brave Sovoyard, M. Jaccard, qui est arrivé en Cochinchine en 1826, il est seul en Haute Cochinchine pour trois grandes provinces. [...]

[p. 55] Mgr m'a nommé pour cette partie de notre mission [Haute Cochinchine] ; j'étais aussi content que je l'étais au Mans quand je fus nommé vicaire de St Ouen. Il me faut 12 à 15 jours pour m'y rendre. C'est là où il y a le plus de chrétiens les plus fervents. Il y a une communauté de religieuses, un petit collège, de petites écoles, etc. Demandez pour moi au bon Dieu de mourir courageusement s'il m'accorde la grâce d m'appeler à verser mon sang pour la foi. [...] Nous sommes dix prêtres français. M. Jaccard et moi en Haute Cochinchine. »

1832.

À Nhu Lý.

(M. Delamotte à un ami : Amepe, vol. 748, p. 88)

« Le 19 décembre 1832

Toutes les maisons religieuses sont dispersées. Les religieuses sont retournées chez leurs parents. Quelques-unes seulement des plus intripides et habitantes des villages restent encore dans le couvent pour conserver leur maison. Il n'y a que les religieuses de Nhu Lý chez lesquelles je suis depuis assez longtemps qui tiennent ferme au poste, parce que je suis là, car sans cela elles seraient bientôt comme les autres. »

1833.

À Nhu Lý.

(M. Delamotte au Séminaire de Paris : Amepe, vol. 748, p. 125 et 127)

« À Dương Sơn, le 10 février 1833

J'allai demeurer à Nhu Lý dans un coin d'une des maisons de religieuses de cette chrétienté. J'y ai resté près de sept mois [...]

Les communautés religieuses furent aussi attaquées et obligées de se disperser. Ces pauvres filles retournèrent chez leurs parents. [...]

[p. 127] Ce village étant tout chrétien ne tarda pas à être cité devant le mandarin ; deux chefs du village étant tout chrétiens seulement se rendirent chez lui. Le mandarin leur dit plusieurs fois : « On vous a accusés ici d'avoir un prêtre européen, d'avoir une église, un couvent ; j'enverrai quelqu'un voir et examiner toutes ces choses et ensuite nous verrons. »

Tous les païens des villages voisins savaient aussi que j'étais à Nhu Lý et n'attendaient qu'une bonne occasion pour me prendre, il ne fallut donc partir de cette chrétienté, et ne sachant où me retirer, je suis revenu dans la gueule du canon. »

1833.

M. Cuenot au Séminaire de Paris.

(Amepe, vol. 1258, p. 20)

« Bangkok, le 9 mai 1833.

Messieurs,

C'est le 6 janvier 1833 qu'a été porté le décret de persécution générale [...] Les mandarins

doivent se rendre sur les lieux pour faire le catalogue des églises, des maisons attenantes, des communautés de religieuses et tout doit être abattu. »

1833.

M. Gagelin à M. Jaccard (1).

(Ameq, vol. 748, p. 157)

« Huê, le 14 octobre 1833.

Je vous prie d'écrire à Mgr notre Vicaire Apostolique que je respecte et aime bien sincèrement, ainsi qu'à Messieurs nos autres confrères, que je porte tous dans mon cœur ; je me recommande à leurs prières, ainsi qu'à celle des prêtres du pays, des religieuses et de toutes les bonnes âmes. »

1833.

M. Gagelin à M. Jaccard (2).

(Ameq, vol. 748, p. 158)

« Le 15 octobre 1833.

Recommandez-moi aux prières de toutes les bonnes âmes. Je dois 10 *quan* aux religieuses de Thác Đà, au Phủ Yên, Bà Đĩnh de Chamòi me doit 85 *quan* pour de l'arec vendu. Ông Núi 10 *quan* pour un cheval vendu, et cậu Đàng 42 *quan* pour des Messes acquittées pour cậu Xuôn à Bôn Đá au Qui Nhon. »

1833.

Relation de M. Delamotte.

(Ameq, vol. 748, p. 171)

« Ce cher confrère [Gagelin] remporte ainsi la couronne de martyr entre sept à huit jeures du matin, le 17 octobre 1833 [...] M. Jaccard ne voulut pas, et il avait raison, qu'on l'apportât [le corps de Gagelin] vers Dương Sơn,

1° à cause de sa maison ;

2° à cause des religieuses ;

3° surtout à cause de moi qui étais encore là. »

1834.

M. Delamotte à Mgr Lefebvre.

(Ameq, vol. 1259, p. 138A)

« Nhu Lý, le 14 janvier 1834.

Les maisons religieuses sont pour ainsi dire entièrement dispersées, les religieuses sont retournées chez leurs parents. Dans les endroits où il y avait trois maisons, on en a abattu deux, et dans les endroits où il y avait deux maisons, on en a abattu une, de sorte que partout il est encore resté au moins une maison dans laquelle sont encore restées huit ou dix religieuses, quelquefois d'avantage ; car quand on n'entend parler de rien, plusieurs religieuses reviennent à la communauté, et quand on apprend quelque mauvaise nouvelle, elles retournèrent chez leurs parents. Mais ordinairement huit à dix y restent toujours. C'est à peu près partout la même chose et je n'en connaît point qui soit entièrement dispersée. Dans plusieurs endroits quelques religieuses sont retournées chez leurs parents, mais plus généralement encore, elles sont restées dans la même chrétienté *[sic]* de leur communauté, deux ou trois dans une maison, deux ou trois dans une autre, etc. »

1834.

Le Rosaire Vivant.

(Lettre de Mgr Taberd au curé de St Irénée à Lyon, M. Durand : AOPM, vol. E-80, p.

E13651, 1-2 et 6-7) ; (rf. APF, tome 7, 1833, p. 361)

« Le 22 janvier 1834.

Quinze maisons de bonnes âmes ferventes qui servaient Dieu dans la simplicité de leur cœur et vivaient du travail de leurs mains, donnant au milieu d'un royaume païen et enseveli dans la chair et le sang, l'exemple d'une vertu inconnu [p. 2] parmi eux, mais qui est aussi un des plus beaux ornements de la religion catholique. Eh bien, toutes ces maisons ne sont plus [...]

[p. 6] J'ai aussi appris par M. Retord, missionnaire au Tonquin et ancien vicaire de Saint Georges où est curé un bien respectable ami, M. Chartres, qu'il s'était formé à Lyon une confrérie sous le nom de Rosaire Vivant et que les personnes pieuses chargées de la direction de cette oeuvre m'en envoyaient les cartons où images du [p. 7] Rosaire Vivant. Je me réjouissais de pouvoir établir cette pieuse pratique dans nos maisons religieuses, et de mettre ces pauvres filles en communion spéciale de prières avec les âmes ferventes de l'Europe. Mais la Providence en a ordonné autrement. Fiat ! »

1834.

Merci.

(M. Jaccard à M. Delamotte: *Amp*, vol. 749, p. 625)

« Mercredi des Cendres 1834, le 14 février.

Remerciez le Sieur Ba [catéchiste] de la peine qu'il s'est donné de copier la carte de nos parages. Saluez-le de ma part, ainsi que le Cœur [un jeune garçon s'appelle Tâm] et vos moniales, en particulier la bonne vieille supérieure Chì Bùng, et celle qui prie tant pour nous. »

1834.

M. Regereau au Séminaire de Paris (1).

(*Amp*, vol. 748, p. 259 et 273)

« Le 1er mars 1834, à Battambang.

La Mission comptait plus de soixante six mille chrétiens, plus de deux cents églises. Les chrétientés étaient de cinquante de cent personnes jusqu'à mille et plus. Il y avait dix-huit communautés de religieuses, chaque communauté composée de vingt à trente personnes ; enfin un hôpital qu'on venait de construire à Lái Thiu. Beaucoup de païens se préparaient de tous côtés à embrasser la religion chrétienne, surtout dans la partie de Đồng Nai, on travaillait à élever de nouvelles communautés, d'établir de nouvelles chrétientés, de former de petites écoles, etc. Mais au milieu de ces belles espérances, le sanglier sauvage est venu mettre le ravage dans la vigne du Seigneur. [p. 273] Dans ce moment, je ne sais ce que sont devenus les prêtres indigènes et tous les écoliers et religieuses Amantes de la Croix, ni si on a mis tous les chrétiens à mort ou non. Dans ces circonstances, je sais que le grand mandarin de Châu Đốc a agi en cruel tyran. »

1834.

M. Regereau au Séminaire de Paris (2).

(*Amp*, vol. 748, p. 280-282)

« Le 1er mars 1834, à Battambang.

Les mandarins [de Nam Vang] ordonnaient aux deux prêtres et aux chrétiens cochinchinois de passer à Băt-thăm-băng, il fallut s'y soumettre [...]

[p. 281] Enfin le 31 janvier [1834] au soir, nous partîmes pour Battambang, ville qui appartenait autrefois au Cambodge et que les Siamois ont pris. *Heu mihi quia incolatur meus prolongatus in terrâ alienâ !* Toujours vagabond à l'exemple de M. le Juif errant... Le voyage de Nam Vang à Battambang est de [p. 282] 8 à 10 jours en barques, à peu près même espace de temps par terre.

La joie que les chrétiens nous témoignèrent en nous recevant, était diminuée par le souvenir des absents partis pour la guerre. Ces pauvres chrétiens n'avaient pas été administrés depuis six ans par un prêtre cochinchinois et n'avaient pas vu de missionnaire européen depuis plus de 40 ans.

Il y a ici plus de 200 chrétiens petits et grands, un couvent de religieuses, (c'est la plus ancienne communauté de la mission de Cochinchine), mais elle tombe, il n'y a plus que trois anciennes religieuses. L'église était dans le plus mauvais état, on s'empressa de la réparer et de nous faire deux cabanes des deux côtés de l'autel. Nous chantâmes le Te Deum en actions de grâces d'avoir été délivrés de mille dangers. »

1834.

Battambang.

(Notes de M. Pianet : Amep, vol. 805, p. 191-192)

« [Lettre du 1er mars 1834] Les chrétiens de cet endroit n'avaient pas été administrés depuis 6 ans et n'avaient pas vu de missionnaire européen depuis 40 ans. Ils sont environ 200. Il y a un couvent de religieuses, c'est la plus ancienne communauté du vicariat apostolique de Cochinchine *[sic]*, mais elle tombe ; il n'y a plus que 3 vieilles religieuses. [...] Depuis M. Liot qui fit un voyage d'administration à Battambang en 1797 jusqu'à M. Regereau en 1834, aucun missionnaire ne parut à Battambang. Une autre constatation *[p. 192]* plus agréable c'est l'étonnante persévérance dans leur vocation des religieuses métis-cambodgiennes de M. Levavasseur. »

1834.

M. Cuenot au Séminaire de Paris.

(Amep, vol. 1258, p. 47)

« Bangkok, le 28 mars 1834.

Les Siamois y ont été battus [à Châu Đốc] et ont pris le parti de la retraite qu'ils ont exécutée à la hâte, ne prenant que le temps de brûler et de détruire ce qu'ils ne pouvaient emporter. Ils ont emmené de Cochinchine beaucoup de peuple. Les prisonniers dont je parle, ce sont les prisonniers faits par l'armée navale seulement. M. Regereau vous parlera de ceux faits par l'armée de terre.

Plusieurs milliers de Cambodgiens et de Malais, qui habitaient encore le Tỉnh de Châu Đốc, un assez grand nombre de Chinois, quatre ou cinq cents Annamites païens et 1300 chrétiens, parmi lesquels deux prêtres annamites, un sous-diacre, quelques écoliers et trois religieuses. »

1834.

Prambey Chhom.

(Notes de Mgr Bouchut : Amep, vol. 807, p. 3)

« Les religieuses du couvent de Prambay Chhom fondé par M. Levavasseur, se réfugièrent également à Battambang. Il en restait encore trois en 1834. »

1835.

Lors de la défaite de Khôi à Saigon en 1835.

(Lettre de Mgr Cuenot, le 14 novembre 1836 : APF, vol. 11, 1838, p. 208)

« À Hué, le petit nombre de religieuses qui restaient encore réunies sur quelques débris de leurs anciennes habitations, furent obligées de se disperser. L'alarme fut encore plus forte à Đông Nai ; plusieurs chrétientés abandonnèrent tout, à la première nouvelle de la prise de Saigon, et se sauvèrent. »

1835.

Minh Mạng.

(Notes de M. Pianet : Amep, vol. 805, p. 182)

« Minh Mạng se révéla ennemi acharné des missionnaires et des chrétiens. En quelques jours, les 300 églises de la mission furent par terre, les 18 couvents de religieuses furent dispersés et le séminaire Lái Thiêu qui comptait alors 28 élèves fut licencié. »

1835.

Douze couvents.

(AOPM, vol. E-80, p. E13656)

« Avant la persécution [de Minh Mạng], il y avait un collège situé dans la Basse Cochinchine, composé de 30 ou 40 élèves tant théologiens que latinistes. Ce collège a été dispersé par la persécution. Les théologiens au nombre de dix sont maintenant au Collège Général de Pinang. [...] Il y a environ 12 couvents de religieuses, dites Amantes de la Croix, non cloîtrées, vivant de leur travail. » (C. Langlois, supérieur du Séminaire des Missions Étrangères, ancien missionnaire du Tongking.)

1835.

Dix-sept couvents.

(Lettre de Mgr Taberd : AOPM, vol. E-80, p. E13656)

« Il y avait aussi 17 couvents de religieuses nommées les Amantes de la Croix, 16 couvents en Cochinchine dont chacun avait 30 à 40 religieuses, et un au Cambodge qui tombe en ruines et suit ainsi le sort de cet ancien royaume.

Les Cochichinois sont spirituels et très capables d'instruction. La polygamie est et sera toujours pour les grands surtout un obstacle que la religion aura à surmonter et qui dans ces pays en arrêtera les progrès. Beaucoup de Cochinchinois l'aiment et encore plus l'admirent. Une des grandes raisons de la persécution, c'est que cette religion vient d'Europe et qu'elle est contraire aux lois et à la religion du pays. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner l'inconséquence de ce raisonnement et d'une telle conduite. Cependant lorsque la religion sans être absolument tolérée, n'est pas persécutée, les missionnaires parviennent assez facilement à convertir un assez grand nombre de païens.

Fait à Pinang, le 02 novembre 1835. »

1837.

M. Jeanne à M. Albraud.

(Amep, vol. 748, p. 683)

« Le 3 février 1837.

Depuis mon entrée en mission, je vis en paix, j'occupe le poste qu'occupait avant moi notre cher confrère M. Gagelin, je ne puis administrer les chrétiens. Je confesse cependant les religieuses, quelques chrétiens de mon voisinage, etc. [...] Il n'y a pour le moment aucun Européen dans la basse Cochinchine qui compte près de 30.000 chrétiens, partie la plus belle et la plus florissante de notre mission, mais qui a été bien désolée par la guerre depuis trois ans. »

1837.

M. Jeanne à MM. Legrégeois et Barentin.

(Amep, vol. 748, p. 688)

« Province de Phú Yên, le 1er mars 1837.

Depuis 8 à 9 mois que je suis dans la province de Phú Yên [...] Je donne maintenant la retraite à quelques-unes de nos religieuses. Nous allons, je l'espère, les réunir. »

1837.

M. Jeanne au Séminaire de Paris.

(Amp, vol. 748, p. 688)

« Province de Phú Yên, le 1er mars 1837.

Aucun Européen n'est allé dans la Basse Cochinchine depuis plusieurs années [...] J'espère que sa Grandeur ne tardera pas sans y envoyer quelques missionnaires pour aider les Pères annamites qui seuls sont chargés de tout le fardeau. Notre pauvre Église de Cochinchine est bien affligée : nos temples détruits, le collège désert, les maisons religieuses renversées, les prêtres cachés ou en fuite. »

1838.

M. Candalh à ses parents.

(Amp, vol. 748, p. 819)

« Le 30 mars 1838.

Le couvent de religieuses qui était dans ce village avant la persécution a été, bien entendu, rasé ; mais depuis quelques mois on la rétablit dans un village tout près d'ici. Les religieuses dispersées sont déjà réunies dans une maison de mon village espérant une retraite que je leur avait promise avant d'entrer dans le nouveau couvent. Je les remets maintenant à la Pentecôte. »

1838.

Dix-huit maisons.

(Lettre de Mgr Cuénot : APF, tome 11, 1838, p. 555)

« Cochinchine, le 24 mai 1838.

Nos religieuses sont à peu près toutes réunies ; leur nombre doit s'élever à environ 250, distribuées dans dix-huit maisons. Les circonstances ne permettent pas de rétablir quatre anciens établissements. »

1838.

Mgr Cuenot à M. Legregeois.

(Amp, vol. 748, p. 885)

« Le 27 juin 1838.

Le premier mandarin à la tête de 150 soldats a investi la chrétienté [sic] de M. Candalh pour l'arrêter, lui et le Père annamite [P. Joachim Chiêu] ; mais ils se sont évadés à temps tous les deux. Un écolier [Dominique Thiên] de M. Candalh, un écolier et un serviteur du Père, une religieuse, les chefs du village et les catéchistes ont été pris et mis à la cangue. Voilà ce que l'écolier de M. Delamotte savait de cette affaire, quand il m'a écrit. »

1838.

Une religieuse prise.

(Lettre de Mgr Cuénot : APF, tome 11, 1838, p. 556)

« Le 27 juin 1838.

Je viens de recevoir de fort tristes nouvelles ; voici ce que M. Delamotte me fait écrire de la Haute-Cochinchine par un de ses écoliers, à la date du 8 juin : Dans la province où se trouvent MM. Jaccard, Delamotte et Candalh, le 1er mandarin, à la tête de 150 soldats, a investi la chrétienté de M. Candalh, pour l'arrêter, lui et le Père annamite, mais ils se sont évadés à temps tous les deux. Un écolier de ce cher confrère et un serviteur du Père, une religieuse, les chefs du village et les catéchistes, ont été pris et mis à la cangue. M. Delamotte est bien embarrassé de sa personne : il n'ose rester dans son ancien poste, trop connu ; mais personne ne consent à le recevoir. »

1838.

Mgr Cuenot au Séminaire de Paris (1).

(Amep, vol. 1258, p. 242)

« Le 6 septembre 1838.

La confusion est à son comble dans le Quảng Bình. Tous les prêtres tonquinois et cochinchinois y sont dénoncés ; les prisons du sãnh sont remplies de chrétiens. On y poursuit aussi activement les religieuses qui sont en fuite. Les persécuteurs espèrent, s'ils peuvent se saisir de quelques-unes de ces filles, de les forcer plus facilement à leur découvrir la retraite des maîtres de la religion. »

1838.

Mgr Cuenot au Séminaire de Paris (2).

(Amep, vol. 749, p. 635)

« Le 4 octobre 1838.

Les soldats arrêterent aussi Thomas Thiên qui leur parut suspect et que personne ne connaissait, un servant de M. Candalh ex-servant de M. Jaccard, un enfant neveu du Père Joachim [Chiêu] et une ou deux religieuses qui furent dénoncées comme cuisinières de l'Européen. »

1838.

Mgr Cuenot au Séminaire de Paris (3).

(Amep, vol. 749, p. 645)

« Le 4 octobre 1838.

M. Vialle et le prêtre, son compagnon, sont dénoncés et poursuivis à outrance ; déjà tout malade, il a dû prendre le chemin des montagnes inhabitées de son district ; et il est impossible, m'écrit M. Delamotte, qu'il échappe à la mort. Les religieuses du district de ce confrère sont en fuite ; les païens les poursuivent disant que s'ils peuvent en arrêter quelques unes, ils les forceront facilement à déclarer où sont les prêtres, etc. Tous s'acclament contre les chrétiens et les prêtres : mandarins, soldats, païens, mauvais chrétiens, etc. »

1838.

Mgr Cuenot au Séminaire de Paris (4).

(Amep, vol. 1258, p. 201)

« Le 4 octobre 1838.

[M. Jaccard] a éprouvé un chagrin bien vif dans sa prison, causé par la défection des chrétiens de Di Loan qui ont apostasié dans les tortures, et ce qui l'a surtout bien affligé, c'est que ces mêmes chrétiens sont parvenus à entraîner avec eux son ancien servant et la religieuse qui tous deux avaient déjà résisté à toutes les tortures et qui demandèrent à apostasier au moment où le jugement allait être porté et envoyé au roi. Il est vrai que la constance du jeune Thomas Thiên adoucissait son chagrin. »

1838.

Di Loan.

(M. Delamotte au Séminaire de Paris : Amep, vol. 749, p. 668-669 et 694)

« M. Candalh était arrivé en Cochinchine à la fin du mois de mai 1837. Nous lui avons procuré une demeure à Di Loan. J'allais l'y voir et passer quelques jours avec lui au commencement du mois de juin suivant. Les chefs du village vinrent me faire leur visite. À ce moment je m'occupais à rétablir les couvents, je les engageai à relever le leur et à réunir les religieuses. Ils me répondirent qu'ils ne voulaient plus de couvent, mais qu'ils désiraient avoir

un collègue. Je leur dis :

- Soit, c'est encore meilleur qu'un couvent, nous tâcherons d'établir le couvent ailleurs.
- Et où mettez-vous le collègue ?
- Nous bâtirons une maison, me répondirent-ils.
- Combien y souffrirez-vous d'élèves ?

Ils me dirent :

- D'abord douze à quinze, ensuite nous verrons.

Je leur dis :

- C'est une affaire faite, bâtissez, je trouverai des élèves et le Père Candalh sera supérieur de l'établissement.

On tua le cochon gras et on nous régala. Les chefs du village vinrent nous voir encore trois à quatre fois pendant le temps que [p. 669] j'étais avec M. Candalh. Tout le monde était content et tout allait bien. J'étais fort surpris et en même temps enchanté de les voir si décidés et si hardis, après les avoir connus et vus si timides les années précédentes. Quoi qu'il en soit, il faut prendre son monde pendant qu'il est bien disposé.

Quand je m'en retournai, un des chefs vint me reconduire jusqu'à Nhu Lý.

Au mois d'août suivant, M. Candalh vint me voir et passer quelques jours avec moi. Un des chefs de Di Loan vint l'accompagner, et quand il s'en retourna, un des chefs de Nhu Lý alla le reconduire. Ils étaient toujours dans les mêmes dispositions au sujet d'un collègue.

Les choses allaient merveilleusement bien et les deux villages [Di Loan et Nhu Lý] fraternisaient. Enfin on bâtit la maison collégiale suffisamment grande et agréable. Je réussis aussi à rétablir le couvent de Di Loan dans la chrétienté de Yên Ninh, voisine de Di Loan et les religieuses y étaient déjà retournées et réunies. Le collège était tout prêt et M. Candalh était sur le point d'aller l'habiter avec huit élèves qu'il avait déjà.

Mais hélas ! Les desseins et les décrets de Dieu sont un abîme impénétrable, l'homme propose et Dieu dispose. [...]

[p. 694] Quoique l'affaire de Di Loan soit jugée et comme terminée, le calme n'est pas encore rétabli ni les esprits apaisés, le trouble et l'agitation règnent toujours dans le Quảng Trị et le Quảng Bình, parce que les païens cherchent toujours à prendre les chrétiens en faute, pour avoir de l'argent, nos Pères annamites sont encore cachés, tous les couvents dispersés et plusieurs entièrement abattus, nos chrétiens sont toujours très timides. »

1838.

M. Delamotte au Séminaire de Paris.

(*Amp, vol. 749, p. 667*)

« Le 30 octobre 1838 à An Thuyên.

Depuis le commencement du mois de juin 1838 que je retournai à Nhu Lý [...], nous nous occupions aussi à rétablir les couvents et à réunir les religieuses, nous avons déjà réussi dans quelques endroits, et bâti un nouveau, ou plutôt un que nous avons divisé en deux dans deux différentes chrétientés les religieuses étant nombreuses et ne pouvant sans danger de s'exposer à quelques troubles habiter toutes en un même lieu. L'oeuvre s'avance peu à peu et tout allait assez bien. Mais nous venons d'éprouver un coup terrible qui a tout dissipé et tout dispersé. Cette année n'a été qu'un tissu de malheurs pour les trois missions du royaume annamites. »

1838.

Yên Ning.

(*Mgr Cuenot au Séminaire de Paris : Amp, vol. 749, p. 672*)

« Le 27 décembre 1838

Le mandarin et les soldats n'allèrent pas au couvent nouvellement établi à Yên Ning,

d'ailleurs les religieuses avaient déjà toutes pris la fuite par précaution. On arrête en tout 15 personnes que l'on mit à la cangue et que l'on conduisit au Sảnh pour y être questionnées et pour informer sur cette affaire. »

1838.

Elle a apostasié.

(Mgr Cuenot au Séminaire de Paris : Amep, vol. 749, p. 718)

« Le 27 décembre 1838.

J'ai aussi laissé entendre que les trois religieuses arrêtées à Di Loan ont apostasié ; mais il n'y en a qu'une ; les deux autres ont été relâchées de suite pour de l'argent, sans qu'il ait été question de religion. »

1838.

Statistiques des trois vicariats.

(APF, tome 12, 1838, p. 121-122)

« Tong-king oriental : vingt et un couvents peuplés d'environ quatre cents religieuses [Amantes de la Croix et Dominicaines]. »

« Tong-king occidental : quarante couvents de femmes. »

« La Cochinchine : vingt couvents avaient dû disparaître en partie sous les coups des persécuteurs. »

1839.

À Dương Sơn.

(M. Delamotte à X. : Amep, vol. 749, p. 12)

« Le 18 octobre 1839.

Au mois de juillet dernier des soldats païens de la ville royale sont allés à la chrétienté de Dương Sơn par trois à quatre fois pour y faire le tapage : ils ont été sur le point de prendre le Père André annamite. À la suite de ces excursions on a été de disperser les religieuses qui étaient encore au nombre de 18, et d'abattre leur couvent qui était dans cette chrétienté. »

1839-1841.

Histoire de Sœur Hâu de Nhu-Ly.

(Sr Marie-Magdeleine Nguyễn Thị Hâu du village de Nhu-Ly, arrêtée, emprisonnée, exilée et évadée, est morte « des suites de ses tortures et de ses souffrances » (Mgr Cuenot), le 29 janvier 1841. Nous avons publié plusieurs documents historiques de cette affaire dans *Nu tu Nguyễn Thị Hâu : 1814-1841*, en 2000. Ces documents en français, latin et chinois ne sont pas reproduits ici.)

1839. Sr Hâu :

M. Regereau à Mgr Bouvier, évêque de Mans.

(Amep, vol. 749, p. 10)

« M. Delamotte vient d'être pris. Deux catéchistes médecins et trois religieuses Amantes de la Croix ont été arrêtés avec lui ».

1839. Sr Hâu :

M. Delamotte à un confrère : le 18 octobre 1839.

(Amep, vol. 749, p. 12)

« Au mois de juillet dernier, des soldats païens de la ville royale sont allés à la chrétienté de Dương Sơn [...] On a été de disperser les religieuses qui étaient encore au nombre de 18, et d'abattre leur couvent qui était dans cette chrétienté. »

1840. Sr Hâu :

Mgr Cuenot à M. Legrégeois : le 4 mai 1840.

(Ameq, vol. 1258, p. 365)

« Monsieur et très cher confrère,

Je vous ai écrit par la voie de Singapour en envoyant des élèves à Pinang. Vous avez donc du recevoir de moi des lettres du commencement de cette année. Veuillez me marquer si vous les avez reçus et si nos élèves sont arrivés au heureux port. Je suis encore à savoir si les élèves que j'ai envoyés au commencement de 1839 sont arrivés à destination. J'ai une bien fâcheuse nouvelle à vous annoncer, c'est celle de l'arrestation de M. Delamotte. Il a été arrêté dans la nuit du 13 au 14 avril avec cinq autres personnes ; et sans doute que depuis les mandarins ont fait de nouvelles arrestations ; mais je n'en ai pas encore connaissance. »

1841. Sr Hâu :

Mgr Cuenot au Séminaire de Paris : le 19 janvier 1841.

(Ameq, vol. 1258, p. 395)

« Des sept personnes arrêtées avec M. Delamotte, ou, à son occasion [...] les deux femmes, une religieuse de 27 ans et une veuve de 37, ont été condamnées à l'esclavage et exilées. »

1841. Sr Hâu :

Mgr Cuenot à Mgr Bonnant, vicaire apostolique de Pondichéry.

(Ameq, vol. 1258, p. 424.2)

« Le 26 janvier 1841.

Vous savez peut-être déjà, Monseigneur, que M. Gilles Delamotte, provicaire de cette mission, a été arrêté en Haute Cochinchine [...] Enfin le 7 décembre la sentence a paru : [...] une jeune religieuse de 27 ans et une veuve de 37, vraies héroïnes chrétiennes, ont été condamnées à l'esclavage et à l'exil sur les montagnas à une journée et demie de la ville royale. »

1841. Sr Hâu :

Mgr Cuenot à M. Legrégeois : le 14 juillet 1841.

(Ameq, vol. 1258, p. 431)

« Veuillez, je vous prie, écrire en diligence à M. Jurines et le prier d'en plus m'acheter d'images du chemin de la croix, c'est trop cher. Dans une de mes lettres, je le pria de m'en acheter encore dix, mais j'en ignorais le prix. Et s'il en a déjà acheté, à la réception de vos lettres, je les recevrai. Ce cher confrère, si je m'en souviens bien, m'en annonce dix ; or d'où vient que dans votre liste il n'y en a que 9. Ce sont des objets que j'ai demandés pour nos religieuses, et non pou rêtre partagés entre nous. »

1841. Sr Hâu :

Mgr Cuenot au Séminaire de Paris.

(Ameq, vol. 1258, p. 679)

« On en a ajouté une [torture] aux femmes : on envoya prendre un serpent sur les montagnes qu'on mit dans leurs pantalons, pour leur faire peur ; mais je crois qu'il ne leur fit aucun mal. (Note : l'ordre fut donné d'aller prendre un serpent ; mais les soldats revinrent sans en avoir trouvé, et nos chrétiennes furent exemptes de cette torture.) »

1843. Sr Hâu :

P. Jean-Baptiste Ngôn à Mgr Cuenot.

(Ameq, vol. 1258, p. 713-714 ; vol. 749, p. 901)

[Lettre renvoyée au Séminaire de Paris : le 12 décembre 1843]

« Le Père J.B. Ngôn venu à la ville royale pour secourir le Père André dans sa maladie, me dit dans une lettre du 8 décembre dernier (1840) : Hier a paru l'édit du roi (Minh Mạng) qui condamne Simon Hoà à avoir la tête tranchée et exposée en public pendant trois jours, Philippe Phê, Pierre Duyên et Vincent Luât à avoir également la tête tranchée, mais avec suspense de l'exécution. Et la Sœur Hâu et Marie Vững à l'esclavage et à l'exil.

Le même Peère m'écrit du 14 du même mois (14 décembre 1840) pour m'annoncer le glorieux martyr de Simon Hoà. Voici la traduction de sa lettre :

Le médecin Simon Hoà a été exécuté à mort le 19 dernier (mois lunaire) (le douze décembre 1840) à l'heure Mù (qui comprend la quatrième et cinquième heure de l'après-midi). Le médecin Phê, le maire Duyên et le Sieur Luât portent maintenant les chaînes et sont dans les cachots ; ils ont quitté le Trấn Phủ.

La sœur Hâu et la femme Vững sont condamnées à l'esclavage dans le poste des champs ; les deux femmes y sont très exposées ; car c'est un lieu de soldats, [p. 714] des mandarins et de diables ; nous nous occupons des moyens de les faire évader, et il y a espoir de réussir.

J'ai accompagné le médecin Hòà quand on le conduisait au supplice. Je vais donc vous donner brièvement quelques détails de ce sujet :

Au commencement de l'heure Ngọ (à onze heures du matin), les mandarins qui devoient présider à l'exécution, arrivèrent au Trấn Phủ, accompagnés de lanciers et de soldats des corps Võ Lâm, Cẩm Bình et Trấn Phủ, couverts de leurs coupas* et armés de sabres. Ils se placèrent sur deux rangs et la foule était très grande et les chrétiens des différentes chrétientés étaient aussi présents en très grand nombre. Les mandarins se firent apporter un crucifix et proposèrent aux prisonniers de le fouler aux pieds, leur promettant leur grâce s'ils le faisaient. Mais tous refusèrent de le faire.

Ils appelèrent ensuite la Sœur Hâu et la veuve Vững et leur faisaient la même offre. La Sœur Hâu leur répondit à haute voix :

« Je prie les mandarins de me couper en trois morceaux, j'y consens volontiers. Mais pour fouler aux pieds le Crucifix, je n'y consentirai jamais. »

La veuve Vững répondit aussi dans le même sens.

Après cela, les mandarins ordonnèrent à tous, excepté au médecin Hòà, de rentrer au Trấn Phủ. Les prisonniers se prosternèrent alors aux pieds du médecin Hòà pour le saluer et lui faire leurs derniers adieux ; et ils rentrèrent au Trấn Phủ bien tristes et pleurant de ce qu'ils n'étaient pas destinés à mourir avec lui.

Le médecin Hòà depuis le Trấn Phủ conserva toujours un très grand sang froid. Il marcha les yeux baissés, ne regardant ni d'un côté ni d'un autre ; il ne les leva qu'au pont An Hoà, lieu qu'il m'avait désigné pour qu'il put m'y apercevoir et recevoir encore l'absolution [...]. »

1843. Sr Hâu :

Mgr Cuenot au Séminaire de Paris : le 27 décembre 1843.

(Ameq, vol. 749, p. 911-912)

« Je vous envoie une nouvelle copie de la traduction de la lettre du Vénérable Simon Hoà martyrisé à la ville royale de Cochinchine le 12 décembre 1840. Cette lettre a été écrite le 3 décembre, neuf jours avant son glorieux martyr ; il m'y adresse la parole en son nom et au nom de ses compagnons de souffrances et de prison, de Philippe Grégoire Phê, Pierre Jean Duyên, Vincent Louis Luât, Marie Magdeleine Hâu et Marie Vững.

Il dit :

Nous saluons mille et mille fois [...]

Je suis très pressé, je n'en puis dire davantage. Mille profonds respects, je vous prie de prier pour moi. La sœur Hâu vous écrit en particulier pour ce qui la concerne.

L'an Canh ti, le dix du onzième mois, le 3 décembre 1840.

Nous tous signons. »

1843. Sr Hâu :

Mgr Cuenot à la Propagande.

(*Amp, vol. 749, p. 917*)

« Le 28 décembre 1843

Duae mulieres christianae, quarum una Moniales, annos nata septem et viginti et vidua altera annos nata septem et tringinta, damnatae sunt ad servitudinem et ad exilium. Moniales, cujus nomen est Maria Magdalena Hâu, invicto animo diros cruciatus perpessa est : primo virgis caesa, deinde terrenis vermibus ab ossa usque in carnem penetrantibus cruciata, postea in tabulam acuminibus instructam genua [p. 918] flectere coacta est. Illius constantia non tantum christianis, sed etiam et praesertim paganis et praefectis magnam movit admirationem. Vidua fortiter etiam se gessit ; sed illam non inhumaniter sicut Monialem cruciarunt ; virgis tantum fuit caesa. Virtus praesertim autem earum pudicitiae multum periclitatur in exilio ; sed est spes illas ab exilio fuga extrahendi. »

1841.

Công Luận Gò Thị.

(*Công Luận Gò Thị, Saigon, Ex Typis Missionis, 1890, trang ...*)

- Thầy một mình chớ vào viện nữ tu ; bằng là việc cần, thì phải có vài người nghiêm trang theo cùng mà chứng sự. (*trang 23*)
- Trinh nữ thì phải ăn tu nơi trinh viện. (*trang 23*)
- Thầy chớ sốt sắng quá mà giục trinh nữ nào đi nhà phúc. (*trang 24*)
- Chớ thờ ờ gì cho người nhà phúc sốt. (*trang 26*)
- Chẳng đặng cho họ ven nhà phúc làm nhà bếp. (*trang 26*)
- Cấm *sub poena suspens. ipso facto*, chẳng đặng dùng họ ven nhà phúc giúp nấu, giúp việc nhà. (*trang 26*)

1841.

Synodus.

(*Synodus Vicariatus Cochinchinensis Cambodiensis et Ciampaensis habita in provincia Binh Dinh, Anno 1841, Hongkong, S.M.E., 1893, 48 pages*)

« [p. 11] Caput XI.

De prudentia erga feminas servanda, vel litterae pastorales, etc.

Art.V - Admissus fuit, dempto tamen ab illis verbis : *si autem nulla, etc.* inclusive usque ad illa alia : *nunquam soli etc.* exclusive ; et dempto etiam ab illis verbis : *nullo autem, etc.* inclusive, usque ab finem articuli. Et per scholas puellarum intelleximus conservatoria virginum Amatricum SS. Crucis. »

1841.

Mgr Cuenot à la Propaganda Fide.

(*Amp, vol. 749, p. 222*)

« Le 9 décembre 1841 à Go Thi.

In vicariatu est pia congregatio mulierum secularium dicta Amatricum Sanctissimae Crucis, quae fuit instituta ab Illustissimo Episcopo Verensi penultimo Vicario Apostolico Cocincinae.

Vitam communem agunt. Die professionis emittunt propositum paupertatis, castitatis, et obedientiae. Clausuram non servant. Plura conservatoria a persecutione destructa fuere, et virgines eorum dispersae ; sed plura ad huc subsistunt.

In mea relatione anni praeteriti, tres praecipuos abusos indicavi :

1, spectas sanctificationem dierum Dominicorum et festivorum.

2, Auditionem confessionum mulierum.

3, Familiaritatem sacerdotum, eorumque ministrorum cum monialibus. »

1841.

Relation de M. Ducros.

(Ameq, vol. 749, p. 60)

« Le 29 décembre 1841.

Au jour fixé pour mon départ, on avait envoyé mes effets à l'avance sous la conduite du gendre de mon hôte, mais une lettre annonça qu'une des religieuses de la communauté, la Mère Soleil Bà Nhứt venait de mourir (heureusement que la Mère La Lune Bà Nguyêt se porte encore bien) et que le concours des chrétiens qui devaient assister aux funérailles mettait obstacle à mon départ. Aussitôt l'un de mes écoliers monte à cheval pour donner ordre au porteur de mes bagages de rebrousser le chemin. [...]

J'arrivai le 27 juillet au matin dans la communauté encore toute pleine des souvenirs de M. Gagelin [...]

Après un séjour de deux mois dans cette communauté où j'ai érigé les stations du chemin de la Croix [...], on me porta en filet dans l'ancien séjour du cher et infortuné M. Jeanne. [...] [De là], je suis revenu depuis la St André... dans la communauté dont j'étais parti et d'où j'écris cette relation le 29 décembre 1841. »

1842.

M. Ducros à un curé.

(Ameq, vol. 749, p. 283)

« Phu Yên, le 12 janvier 1842.

Les scrupuleuses se nichent, dit-on, principalement dans les cloîtres, j'ai confessé un [?] 60ème de religieuses et n'en ai point rencontré de sompuleuses, mais je crois pour vous assurer qu'en France, il y a peu de couvents aussi exactes et réglés que par ici. On dit que louange de soi ou de son pays ne valent jamais rien, et c'est vrai : passons donc à un autre sujet. »

1842.

M. Ducros à la Mère supérieure du couvent de Sainte Catherine à Laval.

(Ameq, vol. 749, p. 306)

« Le 14 janvier 1842, à Hoa Vông.

Il est vrai que le démon ne voyait pas avec joie tant d'âmes qui lui étaient ravies, il a caché pendant une semaine les livres des catéchistes qui instruisaient les hommes, il a jeté de lourdes masses de terre dans la communauté qui instruisait les femmes et les enfants voyaient de petites mains qui leur faisaient signe de sortir, mais il a obéi à la sommation que lui ont fait les catéchistes de rapporter les livres, on a béni la maison du couvent et toutes les manœuvres ont cessé [...]

Enfin je recommande à vos prières et autres bonnes œuvres la pauvre mission de Cochinchine et en particulier les missionnaires et les religieuses. »

1842.

Lettre de M. Ducros.

(Ameq, vol. 749, p. 61)

« Le 17 janvier 1842.

Un très grand nombre de femmes meurent dans leurs premières couches [...] Je ne sais si cette crainte de la mort détourne du mariage un grand nombre de vierges, mais je sais qu'à l'heure même, si je voulais permettre à celles qui le demandent l'entrée dans la communauté,

il y en aurait plus de deux cents qui viendraient à l'envie.
(Hoa Vông, province de Phu Yên, le 17 janvier 1842). »

1842.

Mgr Cuenot à la Propaganda Fide.

(*Amp*, vol. 749, p. 477)

« Le 13 novembre 1842.

Est pia congregatio mulierum secularum dicta Amatricum SS Crucis, instituta ab Illustissimo Episcopo Verensis, ponultimo Vicario Apostolico.

Vitam communem agunt. Die professionis emittunt propositum (non votum) paupertatis, castitatis, et obedientiae. Clausuram non servant.

In Cocincinâ Mediâ quinque adhuc sunt conservatoria.

In Cocincinâ Septentrionali duo tantum subsistunt adhuc.

In aliis locis destructas sunt earum conservatoria.

Plures tamen coadunatae manent in domibus privatis. »

1842.

Compte général.

(*APF*, tome 14, 1842, p. 281)

« Il est douloureux de penser que les 1400 églises ou chapelles du Tong-king et les 400 sanctuaires de la Cochinchine ont disparu. Plus de 50 communautés de vierges ont été dispersées. Des villages entiers ont été détruits. Les « Maisons de Dieu », ainsi que les collèges, n'existent plus. »

1842.

M. Miche à Mgr Cuenot.

(*Amp*, vol. 749, p. 347-349)

« À la prison de Hué, le 29 mai 1842.

Ce jeune infortuné [Ngãi] déclara qu'il nous [Miche et Duclos] avait rencontrés à Hoa Vông dans un couvent de religieuses. Le chú Quòn fit la même déposition et des soldats partirent de suite pour aller prendre ces pauvres filles [...]

On allait arrêter des chrétiens à Mãn Lãn, à Hoa Vong et à Hoc Gáo [...]

[p. 348] Ces chrétiens ne tardaient pas longtemps d'arriver avec la cangue au cou. L'un d'eux était de Hóc Gáo, un autre de Mãn Lãn avait la dignité d'ông Trùm ; puis trois vieilles filles de Hoa Vong dont deux étaient religieuses, et un autre jeune homme qu'on avait arrêté à Binh Hòa comme parent de Ngãi, mais qui lui était absolument étranger et inconnu.

Dès que ces filles comparurent avec nous devant les deux grands mandarins, M. Duclos me dit tout bas que ces filles n'habitaient pas la maison où nous étions, et que les soldats s'étaient trompés. Je fus enchanté de cette méprise ; ne reconnaissant pas ces filles moi-même, je vis qu'il serait facile de déjouer les mandarins sur cette question.

- Connaissez-vous ces femmes ? nous dit le juge criminel.

- Non.

Avez-vous habité chez elles ?

- Non.

Le mandarin entra en colère et nous traita de menteurs. Puis il s'adressa aux religieuses, et leurs réponses négatives l'irritèrent encore davantage. De suite, on apporte un crucifix, et l'on propose l'apostasie à ces pauvres vieilles qui résistèrent courageusement à l'ordre impie qu'on leur donnait.

- Êtes-vous mariées ? ajouta le mandarin.

- Non.

- L'avez-vous été ?

- Non.

- Avez-vous des enfants ?

- Non.

- Vous êtes donc trois vierges ?

- Oui.

- Les malheureuses ! s'écria-t-il, elles sont encore vierges. Elles ont sucé les mamelles de la terre pendant plus de 60 ans et n'ont aucun enfant pour sucer les leurs. Qu'on les traîne sur la croix !

Les soldats les saisirent par la cangue, l'un d'eux le fit avec tant de brutalité qu'il faillit rompre le cou à une pauvre aveugle qui avait soixante-quinze ans. Les assistants en furent indignés, et le juge mit fin à cette honteuse scène en les faisant reconduire en prison.

Le lendemain on les frappa pour les faire apostasier et leur arracher d'aveu de notre séjour chez elles. Mais aussi fermes que la veille, elles confessèrent la foi avec un noble courage, sans satisfaire nos persécuteurs sur l'autre question.

[p. 349] Les mandarins tenaient quelques religieuses de Hoa Vông, et ils savaient malheureusement que nous avions séjourné dans un couvent de ce village. La belle proie et qu'il en avait coûté à un homme [*éperdu] de l'abandonner !

Le juge criminel apporta l'ông Quòn, et lui persuada insidieusement que pour rendre la rapport croyable, il fallait absolument nous faire faire une halte à Hoa Vông, ne faut-ce que d'en jouir, parce qu'il y a trop loin de Mãn Lãn à Hóc Gáo. Celui-ci donna dans le piège et désigna la maison de la religieuses qui était aveugle, et malgré nos dénégations, il affirma dans cinq ou six interrogations que nous avions passé un jour dans cette maison. »

1842.

Religieuses de Hoa Vong.

(M. Miche à Mgr Cuenot : APF, tome 16, 1844, p. 79-80)

« De la prison de Hué, le 29 mai 1842.

[...] En entrant dans la province de *Phu Yen*, nous avons en effet l'un et l'autre mis pied à terre chez Ong Quon ; M. Duclos avait aussi séjourné dans la maison d'Ong Thièn. Ces deux hommes, déjà compromis et arrêtés avec nous, s'exécutèrent de bonne grâce, et déclarèrent nous avoir recueillis dans leurs demeures ; et il fut convenu que ces deux habitations seraient désignées dans la lettre au roi comme nous ayant donné l'hospitalité : chose que nous pûmes avouer sans blesser la vérité. De là nous passions chez les sauvages en couchant une fois dans la forêt : ce qui était encore d'une parfaite exactitude. C'était bien assez de ces aveux pour formuler le rapport au roi ; mais les mandarins tenaient quelques religieuses de *Hoa Vong* : belle proie, et [p. 80] qu'il en aurait coûté à ces hommes cupides de l'abandonner ! Le juge criminel appela notre grand catéchiste, et lui persuada que, pour rendre le rapport croyable, il fallait absolument nous faire faire une halte à *Hoa Vong*, ne fût-ce que d'un jour, parce qu'il y a trop loin de Mãn Lãn à Hoè Gào. Celui-ci donna dans le piège, et signala comme nous ayant donné asile la maison de la religieuse qui était aveugle : cette déposition était aussi fautive qu'imprudente ; mais, comme il la réitéra dans quatre ou cinq interrogatoires, les mandarins y crurent, malgré toutes nos dénégations.

- Comment rendez-vous la justice ? leur dis-je un jour. Un homme affirme contre cinq, et vous recevez ce témoignage unique, vous repoussez celui du grand nombre : est-ce là de l'équité ?

- Mais, dit le gouverneur, Ong Quon n'a pas intérêt de mentir là-dessus.

- Vous vous trompez, mandarin, depuis que vous lui avez mis le dos en pièces, il tremble de se trouver en opposition avec vous. En parlant ainsi, il entre dans vos vues que nous connaissons tous, et il échappe aux tortures ; nous, au contraire, nous savons que nos

dénégations ne nous attireront que des supplices. Quel témoignage a le plus de poids ? »

1842.

Brûler le couvent.

(M. Miche à Mgr Cuenot : APF, tome 16, 1844, p. 109)

« Hué, le 8 juin 1842.

Un mauvais sujet, conduit par une haine aveugle qu'il conservait depuis longtemps contre un catéchiste de *Cho moi*, avait formé le projet de l'accuser d'avoir recélé des prêtres. Comme ce catéchiste nous avait accompagnés jusqu'à la frontière des sauvages, nous tremblions d'être confrontés avec lui, ce qui l'aurait peut-être perdu. Son ennemi tâcha d'incendier sa maison, mais sans succès ; alors il résolut de brûler le couvent qui avoisinait la demeure du néophyte , et réussit mieux ; néanmoins on put maîtriser le feu et conserver une partie de cette maison.

Les religieuses se dispersèrent, et la supérieure ayant fait connaître l'incendiaire, fut conduite devant le mandarin du lieu, qui, dit-on, agissait de concert avec le coupable pour obtenir de l'argent des chrétiens. En effet, les fidèles, dans la crainte de voir porter cette affaire devant les grands mandarins de *Phù Yèn*, qui, en épuisant leurs ressources pécuniaires, eussent encore mis leur foi en danger, loin d'exiger la juste réparation du tort qu'on venait de leur faire, donnèrent de l'argent au petit mandarin, et payèrent eux-mêmes les pots qu'on leur avait cassés. Ainsi vont les choses en temps de persécution : le juste opprimé n'est pas seulement condamné à souffrir en silence, il faut encore qu'il solde ses oppresseurs ! »

1843.

Compte-rendu par Mgr Cuenot.

(Rapport à la Propagation de la Foi : Amep, vol. 749, p. 1051)

« Ces seize communautés renferment environ 250 religieuses ou postulantes. Outre ces premières, il y a environ soixante qui sont dispersées. [...]

Dépenses de l'année : secours donnés à quelques maîtres d'écoles ; rachat de fidèles pris pour dettes par des païens ; secours donnés à quelques religieuses de Haute et Basse Cochinchine. »

< >

Sources manuscrites

Archives des Missions Étrangères de Paris
(128, rue du Bac, 75007 Paris)

- Volume 747 : Cochinchine. Lettres 1800-1831
Volume 748 : Cochinchine. Lettres 1831-1840
Volume 749 : Cochinchine. Lettres 1841-1845
Volume 805 : Notes sur la mission du Cambodge, par Pianet.
Volume 807 : Notes sur la Mission du Cambodge, par Mgr Bouchut.
Volume 1258 : Lettres de Cuenot.
Volume 1259 : Lettres de Vénard et de Delamotte.

Archives des Oeuvres Pontificales Missionnaires
(12, rue Sala, 69002 Lyon)

- AOPM, vol. E-80, p. E13651, 1-2 et 6-7 : Cochinchine. Correspondance de 1826-1845.
AOPM, vol. E-80, p. E13656 : Cochinchine. Correspondance de 1826-1845.

Sources imprimées

- Annales de la Propagation de la Foi*, (recueils périodiques), tomes : 1 (1823), 4 (1830), 5 (1831), 7 (1833), 11 (1838), 12 (1838), 14 (1842), et 16 (1844), Lyon.
Annales de la Société des Missions Étrangères, (périodique), Paris, 1905.
Công Luận Gò Thị (nuong theo công luận Từ Xuyên dọn lại), Saigon, Ex Typis Missionis, 1890.
Launay (Adrien), *Histoire de la Mission de Cochinchine. Documents historiques*, tome III, (1771-1823), Paris, Téqui, 1925, (réédité en 2000).
Launay (Adrien), *Mémorial de la Société des Missions Étrangères, (2^e partie), (Notices bibliographiques 1658-1913)*, Paris, 1916.
Nouvelles Lettres Édifiantes des Missions de la Chine et des Indes Orientales, tomes VI-VIII, Paris, Le Clere, 1821.
Rouseille (Jean-Joseph), *Collectanae Constitutionum, Decretorum, Indultorum ac Instructionum Sanctae Sedis*, Hongkong, 1898.
Synodus Vicariatus Cochinchinensis Cambodiensis et Ciampaensis habita in provincia Binh Dinh, Anno 1841, Hongkong, S.M.E., 1893.

<>

Liste des documents

- 1 1802 M. Le Pavec persécuté.
- 2 1803 Au Cambodge. M. Jourdain aux directeurs de Paris.
- 3 1803 Mgr Labartette.
- 4 1805 Mgr Labartette à M. Boiret.
- 5 1806 Mgr Labartette à la Propagande, en 1806.
- 6 1806 M. Grillet à l'évêque de Vannes.
- 7 1808 Votum (1).
- 8 1808 Votum (2).
- 9 1809 Au Cambodge. M. Rabeau à M. Liot.
- 10 1810 M. Le Pavec à ses parents.
- 11 1812 Mgr Labartette au Séminaire de Paris.
- 12 1821 En Cochinchine.
- 13 1821 M. Taberd aux directeurs de Paris.
- 14 1821 Lettre de M. Taberd.
- 15 1823 Mgr Labartette (+1823).
- 16 1826 M. Taberd à M. de la Bissachère.
- 17 1826 M. Taberd aux directeurs de Paris.
- 18 1828 Lettre de M. Taberd.
- 19 1829 Mgr Taberd à la Propagande.
- 20 1830 À la Basse Cochinchine.
- 21 1830 À Tân Triêu.
- 22 1830 Couvents de Tân Triêu et de Lai Thiêu.
- 23 1832 M. Delamotte à ses parents.
- 24 1832 À Nhu Lý.
- 25 1833 À Nhu Lý.
- 26 1833 M. Cuenot au Séminaire de Paris.
- 27 1833 M. Gagelin à M. Jaccard (1).
- 28 1833 M. Gagelin à M. Jaccard (2).
- 29 1833 Relation de M. Delamotte.
- 30 1834 M. Delamotte à Mgr Lefebvre.
- 31 1834 Le Rosaire Vivant.
- 32 1834 Merci.
- 33 1834 M. Regereau au Séminaire de Paris (1).
- 34 1834 M. Regereau au Séminaire de Paris (2).
- 35 1834 Battambang.
- 36 1834 M. Cuenot au Séminaire de Paris.
- 37 1834 Prambey Chhom.
- 38 1835 Lors de la défaite de Khôi à Saigon en 1835.
- 39 1835 Minh Mạng.
- 40 1835 Douze couvents.
- 41 1835 Dix-sept couvents.
- 42 1837 M. Jeanne à M. Albraud.
- 43 1837 M. Jeanne à MM. Legrégeois et Barentin.
- 44 1837 M. Jeanne au Séminaire de Paris.
- 45 1838 M. Candalh à ses parents.
- 46 1838 Dix-huit maisons.
- 47 1838 Mgr Cuenot à M. Legregeois.
- 48 1838 Une religieuse prise.

- 49 1838 Mgr Cuenot au Séminaire de Paris (1).
 50 1838 Mgr Cuenot au Séminaire de Paris (2).
 51 1838 Mgr Cuenot au Séminaire de Paris (3).
 52 1838 Mgr Cuenot au Séminaire de Paris (4).
 53 1838 Di Loan.
 54 1838 M. Delamotte au Séminaire de Paris.
 55 1838 Yên Ning.
 56 1838 Elle a apostasié.
 57 1838 Statistiques des trois vicariats.
 58 1839 À Dương Sơn.
 59 1839 (Sr Marie-Magdeleine Nguyễn Thi Hâu du village de Nhu Ly, arrêtée, emprisonnée, exilée et évadée, est morte « des suites de ses tortures et de ses souffrances » (Mgr Cuenot), le 29 janvier 1841. Nous avons publié plusieurs documents historiques de cette affaire dans *Nu tu Nguyễn Thi Hâu : 1814-1841*, en 2000. Ces documents en français, latin et chinois ne sont pas reproduits ici.)
 60 1839 Sr Hâu : M. Regereau à Mgr Bouvier, évêque de Mans.
 61 1839 Sr Hâu : M. Delamotte à un confrère : le 18 octobre 1839.
 62 1840 Sr Hâu : Mgr Cuenot à M. Legrégeois : le 4 mai 1840.
 63 1841 Sr Hâu : Mgr Cuenot au Séminaire de Paris : le 19 janvier 1841.
 64 1841 Sr Hâu : Mgr Cuenot à Mgr Bonnand, vicaire apostolique de Pondichéry.
 65 1841 Sr Hâu : Mgr Cuenot à M. Legrégeois : le 14 juillet 1841.
 66 1841 Sr Hâu : Mgr Cuenot au Séminaire de Paris.
 67 1843 Sr Hâu : P. Jean-Baptiste Ngôn à Mgr Cuenot.
 68 1843 Sr Hâu : Mgr Cuenot au Séminaire de Paris : le 27 décembre 1843.
 69 1843 Sr Hâu : Mgr Cuenot à la Propagande.
 70 1841 Công Luận Gò Thị.
 71 1841 Synodus.
 72 1841 Mgr Cuenot à la Propagande Fide.
 73 1841 Relation de M. Ducros.
 74 1842 M. Ducros à un curé.
 75 1842 M. Ducros à la Mère supérieure du couvent de Sainte Catherine à Laval.
 76 1842 Lettre de M. Ducros.
 77 1842 Mgr Cuenot à la Propaganda Fide.
 78 1842 Compte général.
 79 1842 M. Miche à Mgr Cuenot.
 80 1842 Religieuses de Hoa Vong.
 81 1842 Brûler le couvent.
 82 1843 Compte-rendu par Mgr Cuenot.

< >